



Le développement,
ça ne marche
que quand
tout le monde
participe !

MEKONG PLUS

www.mekongplus.org

CANTO GENERAL

*« La convention de prêt, une formule innovante
où nous tissons ensemble des liens durables »*



CANTO GENERAL – L'ÉVÉNEMENT

Le « Canto General », l'œuvre du compositeur Mikis Theodorakis sur les textes de Pablo Neruda, au cœur d'une tournée majeure de concerts à Bruxelles et Marche-en-Famenne, en novembre et décembre 2010.

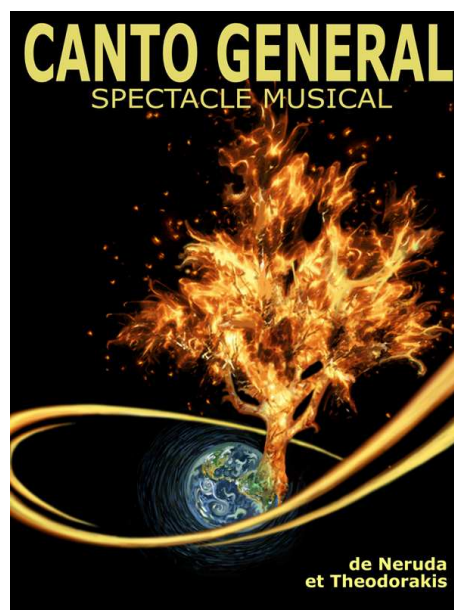
Le Canto General sera interprété par 150 choristes, 16 musiciens, 2 solistes et 2 acteurs en soutien aux réalisations de Mékong Plus au Vietnam et au Cambodge.

2 lieux et 4 dates en perspectives, prêts à accueillir 10 000 spectateurs :

- **Bruxelles**, Tour et Taxis, 17 et 18 décembre 2010
- **Marche-en-Famenne**, Le Wex, 26 et 27 novembre 2010

En savoir plus sur l'événement :

www.cantogeneral2010.org



POURQUOI UNE CONVENTION DE PRÊT ?

***« La convention de prêt, une formule innovante
où nous tissons ensemble des liens durables »***

Mékong Plus ne peut se lancer seule dans une opération d'une telle ampleur, même si, sur la base des résultats des opérations précédentes (voir [figure 1](#) ci-après), le résultat en est garanti avec quasi certitude.

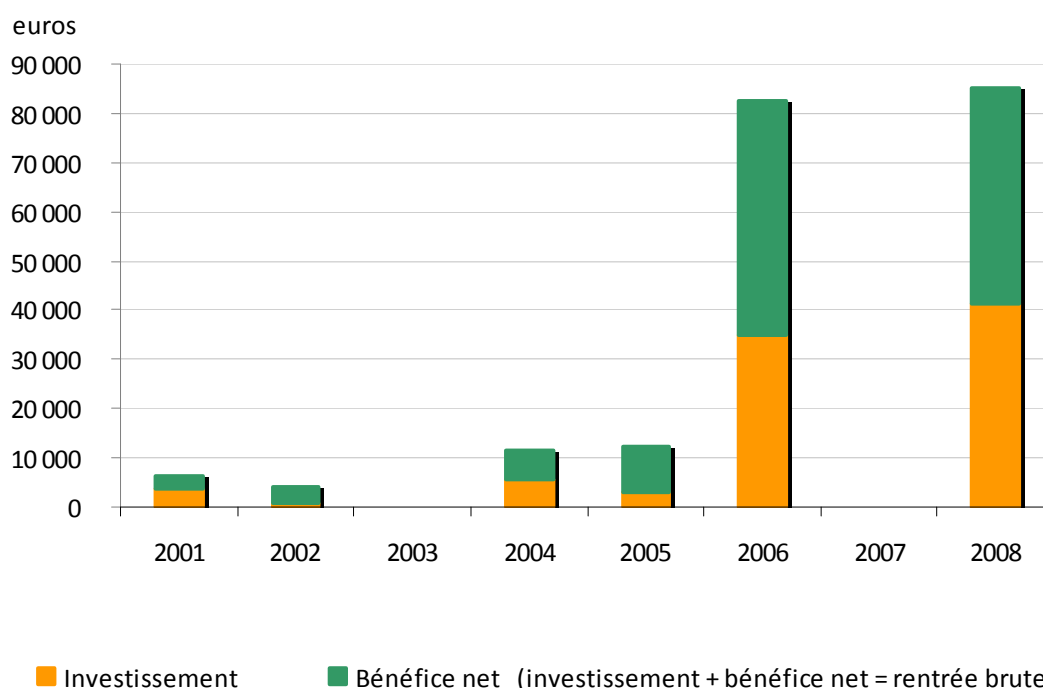
Les dons (d'ailleurs insuffisants) que Mékong Plus reçoit pour développer ses actions dans les villages vietnamiens et cambodgiens ne peuvent être utilisés pour des dépenses destinées à organiser des événements de soutien en Europe.

Mékong Plus invite donc à « investir » dans le programme « Événements Mékong Plus 2010 ». Le risque d'un tel investissement ? Il est quasi nul au vu des résultats très positifs engrangés à la suite des événements de récolte de fonds précédents.

L'IMPACT DE VOTRE ARGENT DÉMULTIPLIÉ

Premier effet multiplicateur : si vous le voulez, vous n'offrez que les bénéfices générés par votre investissement. En moyenne les événements de Mékong Plus rapportent 126% sur investissement ! (Figure 1)

Figure 1 : dimension financière des événements Mékong Plus de 2001 à 2008



Date	Événement	Lieu	Jauge salle	Investissement	Rentrée brute	Bénéfice net
déc-08	Concert Mozart	Bxls: Palais des Beaux-Arts	2200 places (complet)	35.840,00 €	74.933,00 €	39.093,00 €
oct-08	Concert Brel	LLN: Ferme du Biéreau	380 places (complet)	5.489,00 €	10.277,00 €	4.788,00 €
déc-06	Opéra Didon et Enée	LLN: Aula Magna	1800 places (complet)	29.022,00 €	61.833,00 €	32.811,00 €
fev-06	Théâtre " Les Baladins du Miroir "	Thorembais les Béguines	400 places (complet)	5.844,00 €	20.702,00 €	14.858,00 €
avr-05	175 ans de la Belgique : impro musicale	Bxls: Centre Culturel d'Uccle	800 places (complet)	3.000,00 €	12.355,00 €	9.355,00 €
mars-04	Concert « Magnificat Vivaldi »	Bxls: Eglise St Lambert	560 places (complet)	3.600,00 €	6.400,00 €	2.800,00 €
nov-04	Concert Isabelle Rigaux	LLN : Ferme de Blocry	116 places (complet)	2.000,00 €	5.000,00 €	3.000,00 €
nov-02	Spectacle Pie Tshibanda	LLN: Auditoire sciences10	600 places (complet)	829,00 €	4.200,00 €	3.371,00 €
mai-01	Expo et vente d'œuvres d'art	Bxls: Galerie Bortier		3.760,00 €	6.203,00 €	2.443,00 €
				89.384,00 €	201.903,00 €	112.519,00 €

Ajoutons que pour chaque événement, de nombreuses et fidèles entreprises florissantes ont sponsorisé plus de 50% du budget, ainsi qu'un comité d'honneur important et des donateurs nombreux.

Les comptes financiers de Mékong Plus sont certifiés annuellement par Mr Jean Thieren, réviseur d'entreprises DGCT & Partners.

Second effet multiplicateur : L'entièreté des bénéfices sera réinvestie dans une entreprise innovante, Mékong-Quilts (www.mekong-quilts.org).

Mékong Quilts est une entreprise de commerce équitable qui génère de l'emploi pour des femmes vietnamiennes et cambodgiennes issues de communautés rurales pauvres et isolées. Les bénéfices sont réinvestis dans le développement de l'entreprise et dans le développement communautaire des régions dont sont issues les travailleuses.



Votre investissement génère en effet un second effet multiplicateur, en fournissant des moyens structurels pour :

- augmenter l'emploi de ces femmes
- générer un profit social en faveur du développement communautaire.

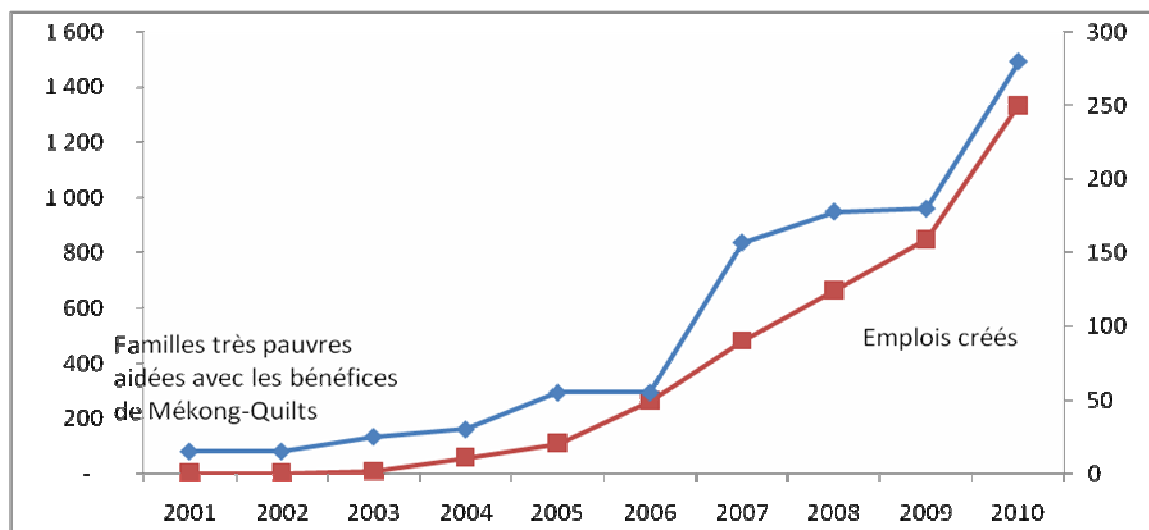
Depuis 8 ans, **Mékong-Quilts ne cesse de progresser** :

- 200 femmes ont un emploi qualifié
- En moyenne elles ont doublé leur revenu
- Elles sont toujours près de leurs enfants, et non plus sur des champs lointains
- Les magasins de Mékong Quilts sont le bailleur le plus important de Mékong Plus !

Nous souhaitons que Mékong-Quilts puisse monter en puissance et monter d'un palier. Comment ? Meilleurs designs, nouveaux produits, actions de promotion.

Pour cela il faut 50.000 euros.

« Avec Mékong-Quilts, vous donnez une fois, et vous aidez toujours ! »



CONVENTION DE PRÊT



Entre :

L'association sans but lucratif MEKONG PLUS, dénommé(e) ci-après « Mékong Plus », dont le siège social est établi à B – 1348 Louvain-la-Neuve, avenue des Quatre Bonniers, 6, représentée par Madame Claire THIBAUT, administratrice ;

D'une part,

Et :

Mr/Mme/la société
dénommé(e) ci-après, « le prêteur », (identification complète)

D'autre part,

Après avoir exposé ce qui suit :

Mékong Plus est une organisation non gouvernementale active depuis quinze ans dans le développement communautaire au profit des populations les plus pauvres du Vietnam et du Cambodge. Objectif : la durabilité.

Pour trouver une partie des financements nécessaires à ses actions, **Mékong Plus** a développé un savoir-faire dans l'organisation d'événements destinés à un large public. C'est ainsi qu'une dizaine d'événements ont été organisés avec succès (voir la liste en annexe à la présente convention).

Mékong Plus veut aussi marquer sa détermination : la crise, on n'entend plus que ça ! Il faut aller de l'avant, faire mieux et plus avec moins. Le budget « Événements 2010 » est bien supérieur aux budgets antérieurs, et s'inscrit, en outre, dans un contexte morose de crise et de repli chez les mécènes et les sponsors. **Mékong Plus** ne peut se lancer seule dans la réalisation de ces « Événements 2010 », même s'il est permis d'affirmer, sur la base des opérations précédentes, que le résultat en est garanti avec une quasi certitude.

Pour continuer à aider ceux qui en ont le plus besoin, **Mékong Plus** organise une série d'événements prometteurs : une exposition d'œuvres d'art offertes par un artiste de renom et cinq grands concerts dans des salles prestigieuses de notre pays (voir la description plus précise en annexe à la présente convention). Pour pouvoir disposer des fonds nécessaires à la réalisation de cet ambitieux programme, **Mékong Plus** propose aux entreprises, aux associations et aux particuliers une manière innovante d'être efficacement solidaires.

Il est convenu ce qui suit :

Mékong Plus désire emprunter la somme totale de 200.000 euros en vue de disposer d'une mise de fonds suffisante pour organiser les quatre concerts décrits dans l'exposé préalable ci-avant et dans l'annexe à la présente convention. Pour aider Mékong Plus à réaliser cet objectif, le prêteur est disposé à lui prêter une partie de cette somme, soit la

somme deeuros (*indiquer le montant en chiffres et en toutes lettres*) aux conditions énoncées ci-après.

Au plus tard le (*indiquer la date ultime pour laquelle Mékong Plus attend les fonds*), le prêteur transfère la somme prêtée par virement bancaire au crédit du compte de Mékong Plus portant le numéro suivant : BIC GEBABEBB / IBAN BE16 0355 5347 5674.

A la réception de la somme prêtée, Mékong Plus adresse au prêteur un courrier postal attestant de cette réception et en donne quittance.

3.1. Le prêt est conclu sous seing privé et sans intérêt. Dans les deux mois suivant la réalisation du dernier des quatre concerts prévus, Mékong Plus adresse un courrier postal au prêteur pour porter à la connaissance de celui-ci les comptes détaillés relatifs aux quatre concerts et les résultats financiers dûment contrôlés et certifiés par Mr Jean Thieren, réviseur d'entreprises DGCT&Partners.

3.2. En cas de résultat négatif, le prêteur renonce à réclamer le remboursement de la somme prêtée qui est, de commun accord, convertie en un don déductible fiscalement. En ce cas, Mékong Plus délivre, en temps voulu, l'attestation fiscale d'usage.

3.3. En cas de résultat positif, le prêteur opte pour l'une des trois possibilités suivantes :

(i) soit renoncer au remboursement aux mêmes conditions que celles prévues en cas de résultat négatif ;

(ii) soit demander le remboursement de la somme prêtée : totalement, au cas où le résultat positif est suffisant pour pouvoir rembourser totalement l'ensemble des autres prêteurs ayant contribué financièrement à la réalisation de l'événement ; partiellement, au cas où le résultat positif est insuffisant pour rembourser totalement l'ensemble des autres prêteurs ayant contribué financièrement à la réalisation de l'événement. Dans cette dernière hypothèse, les sommes remboursées sont calculées au marc le franc afin d'opérer une répartition équitable des remboursements en proportion des sommes prêtées. Ce calcul est réalisé sous le contrôle du certificateur précité.

Dans ces deux cas (i et ii), Mékong Plus délivre, en temps voulu, l'attestation fiscale d'usage à concurrence de montants correspondant aux parties des sommes prêtées mais non totalement remboursées.

(iii) soit choisir une œuvre d'art parmi celles mentionnées dans l'exposé préalable et décrites plus précisément en annexe dont la valeur estimée réduit à due concurrence, totalement ou partiellement, la somme à rembourser. Ce choix devra être formulé à l'occasion de l'exposition des œuvres qui aura lieu les 27 et 28 Novembre 2009 au Mercedes House, de telle sorte que le choix de l'œuvre soit décidé d'un commun accord au plus tard dix jours après. Dans cette hypothèse, la somme prêtée devra évidemment être plus élevée que le prix de vente de l'œuvre choisie.

Dans ce cas (iii), aucune attestation fiscale n'est à délivrer.

Le prêteur fait connaître son choix entre les possibilités (i), (ii) ou (iii), telles que décrites au point 3 de l'article 3, par l'envoi d'un courrier postal à Mékong Plus au plus tard dans le mois suivant la réception des comptes détaillés dont question au point 1 de l'article 3.

En cas de remboursement, Mékong Plus s'engage à opérer celui-ci au plus tard dans le mois suivant la réception des comptes détaillés dont question au point 1. de l'article 3.

Pour tout ce qui n'est pas stipulé dans la présente convention, les dispositions légales relatives au « simple prêt » (articles 1892 à 1897 du Code civil) sont d'application. En cas de litige, les parties conviennent expressément de privilégier la voie amiable tout en se référant subsidiairement à la compétence de la Justice de Paix de Wavre et, s'il y a lieu, du Tribunal de première instance de Nivelles.

Fait à, le, en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Mékong Plus,

Pour le prêteur,
avec la mention manuscrite « Lu et approuvé »

ANNEXES À LA CONVENTION DE PRÊT CONCLUE ENTRE L'ASBL MÉKONG PLUS ET

Une tournée de concerts en 2010

- Quatre grands concerts: Le **Canto General de Theodorakis** interprété par *La Badinerie*, chœur mixte de Louvain-la-Neuve ;
 - Deux salles prestigieuses de grandes villes sont retenues :
1. Tour et Taxis à Bruxelles, le 17 et 18 décembre 2010 ;
 2. Le Wex à Marche-en-Famenne, le 26 et 27 novembre 2010.

- Promotion-Evènementiel: par l'entreprise d'organisation d'événements B2SEE et par la télévision ainsi que par les outils habituels de Mékong Plus : site internet, témoignages, courrier postal.
- Budget : environ 200.000 €
- Financements : sponsors : 50.000 € et prêts investis dans les concerts : 150.000 €.

Les prêts investis dans les concerts constituent un mode de financement nouveau. Mékong Plus a toujours manifesté sa volonté et sa capacité d'**innovation** :

- Une petite ONG avec des frais généraux extrêmement bas ;
- Très dynamique dans le Brabant wallon ;
- Un volume d'activités impressionnant au Cambodge et au Vietnam : 500 villages bénéficiaires ;
- Des outils de communication joignant l'utile à l'agréable en transmettant une information de fond pertinente et variée sur la réalité des projets : une dizaine de témoignages et de vidéos par année, quatre bulletins trimestriels, un site web actualisé en permanence.
- Un fichier de près de 1.500 adresses postales et de 4.000 adresses électroniques ;
- Des liens privilégiés avec de nombreuses entreprises (sponsoring, mécénat ou dons en nature) ;
- 120 choristes faisant partie du chœur mixte de Louvain-la-Neuve qui fêtera ses 30 ans en 2010.

Concrètement :

- ▶ 150 prêts de 1000 € ;
- ▶ Chacun est encouragé à octroyer des prêts de plus de 1.000 euros.
- ▶ Les « souscriptions » sont ouvertes en novembre 2009 ;
- ▶ Au moment du remboursement éventuel, chaque somme prêtée peut se transformer, selon les préférences du prêteur, en un don d'œuvre d'art parmi celles d'Alain BERT et les photos de Mékong-Quilts. La valeur estimée de ces œuvres varie entre 500 à 4000 € ;
- ▶ Les comptes des événements Mékong Plus 2010 seront strictement tenus, vérifiés et certifiés par un Réviseur d'entreprises agréé ;
- ▶ Les comptes seront clôturés au 31/12/2010 ;
- ▶ En cas de résultat positif et conformément aux stipulations de la convention de prêt, les investisseurs seront libres de
 - récupérer leur investissement,
 - choisir une œuvre d'art de valeur équivalente à tout ou partie de la valeur de leur investissement, ou
 - faire un don fiscalement déductible à Mékong Plus correspondant à leur investissement : il sera alors « investi » dans les activités de développement au Cambodge et au Vietnam.